



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque d'attractivité des métiers du médico-social

Question écrite n° 18662

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le manque d'attractivité pour les métiers médico-sociaux. En effet, depuis plusieurs années maintenant plusieurs années, les professionnels de ce secteur sont en grande difficulté. Il se mobilisent régulièrement face au manque de moyens financiers et ils se battent pour que le projet de convention collective unique aboutisse enfin. Cette convention doit répondre aux aspirations de ces professionnels, en augmentant par exemple les salaires qui sont actuellement bien trop faibles. Face à la pénurie de personnel, face aux difficultés de recrutement, ou encore face au manque d'attractivité du secteur, il est primordial de prendre des mesures le plus rapidement possible. Octroyer par exemple le Ségur à tous les salariés du secteur médico-social serait déjà un premier pas pour améliorer son attractivité et donner aux professionnels la reconnaissance qu'ils méritent. Il est nécessaire de valoriser ces métiers du médico-social au travers du lancement d'une grande campagne de communication afin de les promouvoir. Il devient urgent de prendre des mesures car le manque de professionnels ne va faire que s'aggraver dans les années à venir si l'on ne fait rien. Il lui demande si elle va enfin mettre en œuvre une convention collective unique afin d'augmenter les salaires et souhaite savoir quelles mesures elle va prendre pour accompagner les différents acteurs du secteur non lucratif des solidarités et de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18662

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4719

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)